

JUSTEL - Législation consolidée

http://www.ejustice.just.fgov.be/cgi_loi/change_lg_2.pl?language=fr&la=F&nm=2020044426

Dossier numéro : 2020-12-23/05

Titre

23 DECEMBRE 2020. - Circulaire FB / VLABEL / 2020/2 concernant le titre 1 et le titre 2, chapitre 4 du Code flamand de la fiscalité du du 13 décembre 2013, modifiée par le décret du 3 juillet 2015 instituant la redevance kilométrique et mettant fin à la perception de l'Eurovignette et modifiant le Code flamand de la fiscalité du 13 décembre 2013 à cet égard - Champ d'application matériel - Redevance kilométrique

Source : AUTORITE FLAMANDE

Publication : Moniteur belge du 29-12-2020 page : 96026

Entrée en vigueur : 01-01-2021

Table des matières

Art. M

Texte

Article M. (NOTE : pas de version française, voir version néerlandaise)